

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**  
**14 FEVRIER 2019**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mille dix-neuf le jeudi quatorze février à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 08 février 2019 en séance publique par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, s'est réuni à la Maison du Temps Libre à Isle, sous la présidence de Bruno GENEST, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour le président empêché.*

*Gilles BEGOUT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE (*à partir de la délibération « Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre des Comptes »*), Mme Yvette AUBISSE, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, M. Philippe PECHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, Mme Nathalie VERCOUSTRE (*jusqu'à la délibération « Convention portant autorisation de pénétrer dans la propriété cadastrée AE 193, à Panazol »*), M. Christian UHLEN, Mme Annie SCHWAEDERLE (*jusqu'à la délibération « Convention portant autorisation de pénétrer dans la propriété cadastrée AE 193, à Panazol »*), M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU (*à partir de la délibération « Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre des Comptes »*), M. Christian HANUS, M. Alain RODET, Mme Geneviève MANIGAUD, M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Catherine BEAUBATIE, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX, M. Christophe BARBE (*à partir de la délibération Accords-cadres relatifs aux investigations complémentaires des réseaux sur le tracé du BHNS de Limoges Métropole (2 lots) – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »*)

**Absents excusés représentés par un suppléant :**

M. Gérard VANDENBROUCKE est représenté par M. Joël GARESTIER  
M. Claude COMPAIN est représenté par M. Jacques SERTORIO

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à M. Bernard THALAMY  
M. Guillaume GUERIN donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Christian UHLEN  
Mme Sylvie BILLAT donne pouvoirs à M. Michel DAVID  
Mme Marie-Christine CANDELA donne pouvoirs à M. Philippe PECHER  
M. Jean-Marie MIGNOT donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN  
M. Ludovic GERAUDIE donne pouvoirs à Mme Isabelle BRIQUET  
M. Christophe BARBE donne pouvoirs à M. Christian DESMOULIN (*jusqu'à la délibération « Convention portant autorisation de pénétrer dans la propriété cadastrée AE 193, à Panazol »*),  
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Nathalie VERCOUSTRE (*jusqu'à la délibération « Convention portant autorisation de pénétrer dans la propriété cadastrée AE 193, à Panazol »*)  
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Pierre COINAUD  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE  
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD  
M. Marc BIENVENU donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND (*jusqu'à la délibération « Mise en œuvre auprès des usagers d'un service de paiement des recettes par Internet : le dispositif « PayFip » - convention d'adhésion entre Limoges Métropole et la Direction Générale des Finances Publiques »*),  
Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à M. Vincent JALBY  
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD (*à partir de la délibération « Accords-cadres relatifs aux investigations complémentaires des réseaux sur le tracé du BHNS de Limoges Métropole (2 lots) – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »*),  
Mme Annie SCHWAEDERLE donne pouvoirs à Mme Patricia MINEL (*à partir de la délibération « Accords-cadres relatifs aux investigations complémentaires des réseaux sur le tracé du BHNS de Limoges Métropole (2 lots) – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »*).

**Absents :**

M. Vincent LEONIE (*jusqu'à la délibération « Mise en œuvre auprès des usagers d'un service de paiement des recettes par Internet : le dispositif « PayFip » - convention d'adhésion entre Limoges Métropole et la Direction Générale des Finances Publiques »*), M. Béramdane AMROUCHE, M. Vincent GERARD, Mme Annick CHADOIN, Mme Nicole GLANDUS (*à partir de la délibération « Accords-cadres relatifs aux investigations complémentaires des réseaux sur le tracé du BHNS de Limoges Métropole (2 lots) – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »*).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Débat d'orientations budgétaires pour 2019 - Budget principal et budgets annexes

---

Le rapport d'orientations budgétaires figurant dans le document qui vous a été remis constitue un cadrage du budget principal et des budgets annexes 2019 pour la communauté urbaine.

Outre le rappel du contexte national et local dans lequel va être voté le prochain budget, il permet de dégager les principales orientations qui seront proposées pour le travail de préparation budgétaire.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire prend acte du déroulement de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Mise en œuvre auprès des usagers d'un service de paiement des recettes par Internet : le dispositif "PayFip" - Convention d'adhésion entre Limoges Métropole et la Direction Générale des Finances Publiques

---

L'adhésion de Limoges Métropole à « PayFiP » nécessite la conclusion d'une convention cadre avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la signature avec le comptable de contrats individuels par budgets et par types de mise en recouvrement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

---

Le conseil communautaire prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine concernant les exercices 2013 jusqu'à la période la plus récente.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Convention de partenariat relative à la mise à disposition de la base de données "Lieu d'Echange et d'Information" du Comité Régional de Tourisme

---

Afin de développer des outils numériques utiles à plusieurs applications développées par Limoges Métropole, le conseil communautaire approuve la mise à disposition à titre gratuit de la base de données touristiques Lieu d'Echange de l'Information (LEI) du Comité Régional du Tourisme (CRT) et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Soutien au dispositif de "Couveuse d'entreprises" de l'association Boutique de Gestion des Entreprises dans le cadre du partenariat sur l'espace test agricole POUSS&BIO et convention de mise à disposition de matériel

---

Afin d'assurer un appui et une assistance aux porteurs de projet en test, pour une durée maximum de 3 ans dans le cadre du dispositif « Pouss & bio » porté par la communauté urbaine, le conseil communautaire décide :

- d'apporter à l'association Boutique de Gestion des Entreprises (BGE) un soutien financier par la signature d'une convention pour leur faire bénéficier d'un accompagnement juridique et comptable ainsi qu'un coaching individuel,

- d'approuver les principes du fonctionnement général de l'espace test maraîcher « Pouss & bio » et d'autoriser le Président à signer avec les porteurs de projet une convention définissant les conditions de mise à disposition d'éléments de production (foncier, matériels, fluides) et d'accompagnement par des partenaires spécialisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Régie communautaire de l'abattoir – Nomination d'un directeur

---

Le directeur en poste de l'abattoir de Limoges ayant présenté sa démission qui sera effective au 28 février, il convient de désigner un directeur « provisoire » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 et pour une courte durée (de l'ordre de trois mois).

M. Matthieu GREGOIRE SAINTE MARIE ayant un savoir-faire et une expérience professionnelle dans divers domaines dont l'agroalimentaire et, plus spécialement, dans le domaine des produits carnés, le conseil communautaire approuve la proposition de sa nomination au poste de directeur de la régie communautaire de l'abattoir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Appel d'Offres Ouvert - Requalification de l'Avenue Saint-Eloi à Limoges - Conclusion des marchés de travaux

---

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'avenue Saint-Eloi à Limoges, le conseil communautaire autorise le Président à signer, avec les attributaires retenus les marchés suivants :

- lot n°1 « fouilles archéologiques » : entreprise EVEHA, pour un montant total de 160 416 € TTC,

- lot n°2 « voirie » : entreprise EUROVIA, pour un montant total de 1 014 258,84 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Convention portant autorisation de pénétrer dans la propriété cadastrée AE 193, à Panazol

---

Dans le cadre de travaux d'aménagement de sécurité sur la voirie de la rue de la Filature à Panazol, le conseil communautaire autorise le Président à signer avec Monsieur CONTRERAS, propriétaire d'une parcelle de terrain à Panazol, une convention, à titre gratuit, permettant à la communauté urbaine d'accéder à cette parcelle afin d'y réaliser un mur de soutènement et la pose d'un grillage rigide.

Limoges Métropole s'engage, après les travaux, à remettre en état et à l'identique les lieux à ses frais exclusifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Accords-cadres relatifs aux investigations complémentaires des réseaux sur le tracé du BHNS de Limoges Métropole (2 lots) - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

L'actuel marché de Limoges Métropole relatif à des prestations d'investigations complémentaires n'étant pas dimensionné pour réaliser un état des lieux des affluents et réseaux souterrains présents sur l'ensemble du tracé du futur BHNS, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert pour la réalisation d'investigations complémentaires sur le tracé du BHNS en 2 lots :

- lot n°1 « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire d'une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an et pour une estimation globale de 50 000 € HT,

- lot n°2 « investigations complémentaires » sous la forme d'un accord-cadre multi attributaires d'une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an et pour un montant global estimé à 250 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Travaux d'aménagement de pistes cyclables 2018-2019 - Modification du plan de financement prévisionnel

---

Dans le cadre des travaux d'aménagement cyclable programmés sur la période 2018/2019 la création d'une piste cyclable de 800 mètres linéaires sur la commune d'Isle a été ajoutée au plan de financement prévisionnel pour un montant prévisionnel de 88 239 € HT.

Le conseil communautaire abroge la délibération 15.2 du conseil communautaire du 23 novembre 2018 et approuve le nouveau plan de financement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Fonds de concours en faveur de la montée en haut débit - plan de financement rectificatif

---

Dans le cadre du dispositif mis en place pour les opérations de montée en débit, Limoges Métropole avait arrêté le 29 juin dernier le montant des fonds de concours pouvant être alloué aux 7 communes pour lesquelles les travaux étaient achevés.

Toutefois, le syndicat mixte DORSAL ayant communiqué depuis un nouveau montant total de travaux, le conseil communautaire adopte un plan de financement rectificatif et autorise le versement, aux communes concernées, des sommes pour un montant total modifié de 284 037,95 € ainsi que la signature des conventions afférentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Conventions de versement de fonds de concours conclue entre Limoges Métropole -  
Communauté urbaine et les communes de Couzeix et de Bonnac-la-Côte pour la mise en  
place de conteneurs enterrés pour les déchets

---

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la place du 8 mai 1945 à Couzeix et d'un projet de construction de 10 nouveaux logements place de l'Europe à Bonnac-la-Côte, ces communes ont fait le choix d'implanter des conteneurs enterrés.

En application du règlement de collecte, la pose, la fourniture et le terrassement de ces conteneurs enterrés sont pris en charge par la commune par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 50%, subventions éventuelles déduites.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions de versement de fonds de concours avec les communes de Couzeix et de Bonnac-la-Côte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Lancement des appels d'offres ouverts concernant l'opération d'agrandissement et la modernisation du centre de recyclage - Modificatif de la délibération n°6.1 du 21 décembre 2017

---

Le conseil communautaire prend en compte les compléments apportés à la délibération n° 6.1 en date du 21 décembre 2017 concernant l'estimation du marché de travaux « extension des bâtiments existants et création d'un nouveau bâtiment de service » en 14 lots de l'opération d'agrandissement et de modernisation du centre de recyclage.

En effet, les estimations réalisées à partir de la valeur d'octobre 2017 sur la base de l'avant-projet détaillé arrêté, doivent être modifiées.

Le total estimé s'élève donc à 2 749 400 € TTC soit une augmentation globale de l'estimation de 8,64% (+ 218 600 € TTC) par rapport à celle définie initialement.

A noter également qu'une subvention de l'éco-organisme CITEO de 900 000 € (contre 700 000 € initialement prévu) pourrait être perçue par Limoges Métropole suivant les résultats de l'appel à projets en juin 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Accord-cadre relatif à la collecte et tri des encombrants ménagers sur le territoire de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Le marché de collecte des encombrants sur le domaine public de Limoges Métropole expirant le 21 juillet 2019, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire serait conclu pour une durée de 4 ans et pour une estimation financière globale de 330 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne relative aux modalités de reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte

---

Les conventions de reversement des redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » signées en 2008 par Limoges Métropole, pour la compétence assainissement, et par la Ville de Limoges, pour la compétence eau potable, étant caduques suite à l'approbation du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pour la période 2019 – 2024, le conseil communautaire autorise le Président à signer une nouvelle convention au titre des compétences assainissement et eau potable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Avis sur les statuts et désignation des représentants de Limoges Métropole au comité syndical de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB-Vienne)

---

Afin d'entériner l'adhésion de Limoges Métropole à l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB-Vienne) et de prendre en compte les évolutions induites par la réforme territoriale, le conseil communautaire valide le projet de statuts révisés de cet établissement et désigne :

- Marie-Anne ROBERT-KERBRAT en tant que déléguée titulaire,
- Alain DELHOUME en tant que délégué suppléant

pour représenter la communauté urbaine au sein du comité syndical de l'EPTB-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Plan d'actions 2019 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle

---

Dans le cadre de l'appel à projets Fonds Social Européen (FSE) 2019 que va lancer prochainement le Département de la Haute-Vienne, Limoges Métropole pourrait déposer une demande de financement pour les trois opérations suivantes :

- accompagnement renforcé des publics du PLIE par des référents proposant des parcours individualisés aux participants,
- financement de 3,1 équivalents temps plein chargés de l'animation du guichet des clauses sociales,
- financement de 2,5 équivalents temps plein chargés de la coordination et de l'animation du dispositif PLIE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Convention de partenariat avec les communes de Limoges Métropole pour un  
accompagnement professionnel délocalisé

---

Les conventions concernant l'accompagnement du PLIE proposées par Limoges Métropole à l'ensemble des communes de son territoire étant arrivées à échéance le 31 décembre 2018, le conseil communautaire approuve la reconduction ou tout nouveau partenariat avec les communes de Limoges Métropole qui en font la demande et autorise le président à signer les nouvelles conventions pluriannuelles.

ADOPTE L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Délégation du droit de préemption urbain : retrait d'une partie de la délégation accordée à la commune de Limoges et délégation à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA)

---

La ville de Limoges souhaite confier à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) le soin de porter des projets de requalification des friches urbaines en bords de Vienne et d'îlots bâtis en centre-ville et estime que ce dernier devrait pouvoir exercer lui-même le droit de préemption sur ces emprises.

Dans ce cadre, et conformément à l'article R213-1 du Code de l'urbanisme, le conseil communautaire retire les délégations du droit de préemption urbain précédemment consenties à la commune de Limoges, uniquement pour les secteurs concernés dans le cadre de ces requalifications, et délègue ce droit à l'EPFNA, sur le même périmètre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Boisseuil et modification n°5 du  
PLU de Chaptelat

---

Le conseil communautaire approuve :

- la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Boisseuil, qui vise à effectuer une modification du règlement écrit de la zone Naturelle liés aux Loisirs du PLU en vigueur, afin de permettre l'implantation d'une maison forestière,
- la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Chaptelat qui vise à effectuer une modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « le Theillol » du PLU en vigueur, dans le cadre de projets de création de lotissements à usage d'habitation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Débat complémentaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de la commune de Veyrac et débat sur les PADD des PLU des communes de Condat-sur-Vienne et de Rilhac-Rancon

---

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme le PADD de la commune de Veyrac a été débattu en conseil communautaire le 3 octobre 2017. Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat complémentaire sur ce PADD portant sur l'évolution des réflexions sur la moindre consommation foncière.

De plus, le conseil communautaire prend acte du débat sur le PADD de la commune de Condat-sur-Vienne et du débat sur le PADD de la commune de Rilhac-Rancon.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Délibération rectificative de la délibération n°12.4 du 20 septembre 2018 concernant le Projet Urbain Partenarial (PUP) n°1 au lieu-dit "Le Mas" sur la commune du Palais sur Vienne

---

Le conseil communautaire approuve le nouveau montage opérationnel et financier retenu dans le cadre du PUP n° 1 de la commune du Palais-sur-Vienne ramenant la prise en charge des travaux de voirie et d'éclairage public par l'EHPAD à 50 %, soit 109 815,60 € TTC.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de PUP modifiée et fixe la durée d'exonération de la taxe d'aménagement à 10 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Délégation de Service Public pour l'exploitation du Zénith de Limoges Métropole :  
modification de la grille tarifaire

---

Le conseil communautaire approuve les modifications de la grille tarifaire du Zénith de Limoges Métropole conformément aux dispositions prévues au contrat de DSP.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Vélodrome communautaire - création d'une régie de recettes

---

La grille tarifaire du vélodrome de Limoges Métropole ayant été adoptée en bureau communautaire le 7 février 2019, le conseil communautaire autorise la création d'une régie de recettes pour la gestion comptable des encaissements.

Cette régie sera assurée par la direction en charge de l'exploitation de l'équipement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Contrat d'agglomération conclu entre le Département de la Haute Vienne et Limoges  
Métropole - Avenant n° 2

---

Certains projets inscrits au volet 1 (équipements dits structurants sous maîtrise d'ouvrage intercommunale et communale) du contrat d'agglomération signé entre le Département de la Haute Vienne et Limoges Métropole le 30 novembre 2016, ne pouvant probablement pas être finalisés dans la période de contractualisation impartie, le conseil communautaire autorise la conclusion d'un avenant n° 2 pour la mise en œuvre de la clause d'actualisation.

Le volet 2 (Grosses Réparation de Voirie Communale) du contrat ne serait pas impacté par cet avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

S'est abstenu :

M. Fabien DOUCET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Accords-cadres de services relatifs au marché de conception et au marché d'impression et de façonnage de supports de communication - Modification des délibérations n° 14.3 et 14.4 du 27 septembre 2016

---

Les besoins en matière de conception et d'impression de supports de communication ayant évolué, le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés aux délibérations 14.3 et 14.4 du 27 septembre 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Limoges Métropole et le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges (SYTEPOL) pour l'entretien des réseaux et ouvrages publics d'eau potable sur le territoire des communes - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Pour répondre à la fois aux besoins de Limoges Métropole et du SYTEPOL, le conseil communautaire autorise le Président à signer une nouvelle convention constitutive de groupement de commandes relative à l'entretien des réseaux et ouvrages publics d'eau potable sur le territoire des communes concernées dont la communauté urbaine serait désignée coordonnateur.

Ce marché unique sous la forme d'un accord cadre mono attributaire serait conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois et pour une estimation annuelle de 300 000 € HT répartis comme suit :

- ✓ 95 % pour Limoges Métropole,
- ✓ 5% pour le SYTEPOL.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2019

Comptes-rendus au conseil communautaire de diverses décisions et des délibérations prises  
par le bureau communautaire

---

Le conseil communautaire prend acte des décisions que le Président a été amenées à prendre et des délibérations prises lors du bureau communautaire du 7 février 2019 en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.